

N° 9 – Délibération relative au règlement intérieur du Conservatoire de la Provence Verte

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU le décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 31/2017-BCLI du 28 décembre 2017 portant dissolution de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) à caractère administratif « conservatoire de la Provence Verte » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16/2018-BCLI du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2017-253 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 11 décembre 2017 relative à la dissolution de l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé « Conservatoire de la Provence Verte » et à la reprise de son activité par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter un nouveau règlement intérieur pour le Conservatoire de la Provence Verte ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le nouveau règlement intérieur du Conservatoire de la Provence Verte,**
- **et d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**